

(TITRE) ÇA ROULE AU CSMO-AUTO !(CONTENU) **Le CSMO mise sur ses NORMES!**

Norme pour les techniciens et techniciennes de véhicules récréatifs

Vous oeuvrez dans le secteur du VR et vous avez à coeur le développement de votre industrie? Nous avons besoin de votre appui! En effet, le CSMO élabore actuellement une norme professionnelle pour les techniciens et techniciennes de véhicules récréatifs. Nous invitons fortement les entreprises de ce secteur à compléter le questionnaire qui leur a été distribué en février dernier portant sur la validation du profil de compétences. Un merci tout particulier à tous ceux qui ont collaboré au projet jusqu'à maintenant.

Norme de conseiller et conseillère en vente automobile

Le CSMO travaille aussi à l'élaboration d'une norme en vente automobile. La firme Géocom a été sélectionnée pour effectuer une étude de pertinence dans l'industrie afin de définir un cadre de reconnaissance de la profession. Les résultats préliminaires de cette étude seront disponibles en juin 2008.

Quelques nouvelles du CA du CSMO

- Madame Carolle Larose de l'AIA Canada division Québec, madame Annie Harvey du ministère du Travail quitteront leurs fonctions respectives au sein de leurs organisations pour relever de nouveaux défis. Par conséquent, elles laisseront également leurs postes d'administrateurs au CA du CSMO. Au nom du conseil d'administration, le CSMO profite de l'occasion pour remercier mesdames Larose et Harvey pour leur excellent travail et leur contribution à l'essor de l'industrie automobile.
- Prochain CA et assemblée générale: 20 juin prochain à Drummondville.

(TITRE)LE CSMO-AUTO MULTIPLIE SES PARTENARIATS! (CONTENU)Pour vous aider à trouver du personnel qualifié pour votre entreprise, il existe un site d'emploi spécialisé à l'industrie automobile. En effet, le site www.auto-jobs.ca vous permet de trouver des candidats pour les différents postes que vous avez à combler au sein de votre entreprise (services, ventes, mécanique, carrosserie). **Prenez quelques minutes et visitez le site www.auto-jobs.ca**



(TITRE)IMPLIQUER LES EMPLOYÉS POUR GÉNÉRER DES IDÉES!(CONTENU)Actuellement, de plus en plus d'organisation misent sur

l'intelligence de leurs ressources humaines pour obtenir un meilleur rendement, en tenant compte autant que possible de leurs connaissances, de leur créativité et de leur imagination. Les mesures adoptées pour inviter le personnel à s'impliquer et à donner leurs idées sont un puissant moyen de favoriser la mobilisation des employés qui seront ainsi concernés par le succès de l'organisation. Évidemment, c'est la direction qui continuera à prendre les décisions mais les employés auront été impliqués et auront cheminé dans la recherche de solutions, ce qui facilitera leur adhésion à l'idée retenue à la fin du processus. L'entreprise en retirera beaucoup d'avantages, surtout si elle considère ses employés comme de véritables alliés. *Source: www.orhri.org*

(TITRE)"FLEXIBILITÉ 55" (CONTENU) Selon une étude, les canadiens prévoient étaler sur quatre à cinq ans leur transition vers la retraite complète. Et beaucoup comptent profiter de ce dernier tour de piste pour aller voir ailleurs. Les employeurs qui voudront les retenir devront faire preuve de flexibilité. On a aussi découvert via cette étude que les gens ne restaient pas uniquement pour l'argent, mais aussi pour le plaisir d'entretenir des liens sociaux. *Source: lapresseaffaires.cyberpresse.ca*

(TITRE)1er AVRIL LES BONS COUPS DES CONSTRUCTEURS (CONTENU)
Certains constructeurs ne peuvent résister à lancer des offres loufoques à l'occasion du premier jour d'avril. Par exemple, BMW s'est démarquée au cours des années par une variété de nouvelles créations en ingénierie, toutes aussi cocasses, les unes que les autres, dévoilées étrangement un 1er avril. Et cette année, le constructeur allemand en a profité pour lancer le *Canine Repellent Alloy Protection ou CRAP*, système conçu spécialement pour les propriétaires de véhicules dont les chiens ont tendance à uriner sur les roues en alliage. *Source: La Presse*

(TITRE)LE TAUX DU SALAIRE MINIMUM PASSERA À 8,50\$ L'HEURE DÈS LE 1ER MAI(CONTENU)
Une hausse du salaire minimum entrera en vigueur le 1er mai au Québec. Le taux passera donc de 8 \$ à 8,50 \$ l'heure. L'augmentation profitera à 254 000 travailleurs et travailleuses évoluant pour la plupart dans le secteur des services. Au Québec, on estime que près de 6 % des travailleurs sont rémunérés au salaire minimum. *Source: argent.canoe.com*